

JEAN DE SERRES, *deuxième du nom*,

GREFFIER DES ÉTATS DU VIVARAIS

Deux ans avant la mort de son père, Jean de Serres exerça les fonctions de greffier des États du Vivarais. Ce fait est attesté par une lettre, signée : *J. des Serres*, que lui écrivait son père le 24 décembre 1575, où il lui recommande « le service de Dieu et du païs en le servant fidèlement et diligemment, sans auarice, gardant bien les « papiers pour son honeur et de ceulx qui manient les « affayres de peur de reprosche s'il y auoit quelque révisions à l'aduenir, ce qui estoit à craindre et estoit aduenue d'autres fois ; de prendre garde de perdre et esgarer « aulcunes commissions, et à cet effet, de les enregistrer « comme elles viendroient en un livre à part, ou bien en « son verbal pour l'intelligence des affayres, pour sa « descharge et de ceulx qui y auront assisté. *J'ay tenu*, « ajoute-t-il, pareil ordre pendant que j'estoys à la « besoigne et m'en suis bien trouvé, grâces à Dieu qui « m'a conduys jusqu'icy. »

Jean de Serres mourut le 9 mai 1579, en se rendant aux États généraux du Languedoc, avec M. de Leyris, syndic du pays de Vivarais. Il fut inhumé avec pompe dans l'église paroissiale de sainte Magdeleine à Toulouse.

Jean de Serres, deuxième du nom, mourut sans laisser de postérité, il est même probable qu'il ne s'était pas marié ; dans tous les cas, le nom de sa femme est inconnu.

Dans une lettre que le conseiller Bon de Broé, président au Parlement de Paris, lui écrivait le 25 février 1578, et commençant ainsi : « Mon nepveu, je vous escripvais